



COMMUNIQUÉ FINAL DU SOMMET

Introduction

Le Sommet Connecter le monde arabe, organisé conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Ligue des Etats arabes, s'est tenu à Doha (Qatar), du 5 au 7 mars 2012, sous le haut patronage de Son Altesse Sheikh Hamad Bin Khalifa Al Thani, Emir de l'Etat du Qatar.

Ce Sommet a rassemblé quelque 540 participants de 26 pays, dont 7 chefs d'Etat ou de gouvernement, 26 ministres, 18 organisations internationales ou régionales et 99 entreprises du secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes.

Ce Sommet, le troisième de la série "Connecter le monde" lancée par l'UIT, visait à encourager la mise en place de mécanismes pour mobiliser les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à l'élargissement de la portée des réseaux de technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la fourniture d'un accès universel à ces réseaux, en vue d'encourager l'investissement dans les projets liés aux TIC et de faciliter l'accès à l'emploi pour favoriser le développement socio-économique au sens large.

Des dirigeants des pays arabes et des parties prenantes se sont félicités du développement actuel des TIC, qui est le résultat de tous les efforts déployés ces dernières années pour tirer parti de ces technologies afin d'accroître les taux de croissance, de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement durable dans la région. Ils ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif d'une société de l'information inclusive pour tous dans les pays arabes et à mettre le potentiel des TIC au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ils se sont en outre engagés à contribuer à la réalisation des buts du Sommet conformément aux buts et résultats du SMSI et sont convenus d'intensifier leurs efforts, au cours des prochaines années, afin de concrétiser les priorités suivantes:

- 1) développer les infrastructures des télécommunications et des technologies de l'information;
- 2) diffuser la culture numérique et développer les contenus numériques en arabe;
- 3) renforcer les capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et pour ce qui est de leur utilisation;
- 4) promouvoir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, notamment en formulant des législations ainsi que des cadres réglementaires appropriés qui garantissent l'utilisation sans risque de l'Internet;
- 5) créer un environnement propice à tous les niveaux; développer et élargir la portée des applications TIC et des contenus numériques;
- 6) promouvoir l'innovation dans les différents domaines se rapportant aux télécommunications et aux technologies de l'information, notamment en stimulant l'innovation, en particulier dans le domaine des applications et des contenus numériques en arabe;

- 7) renforcer le niveau de coopération arabe et internationale entre toutes les parties prenantes en vue de contribuer au développement des TIC;
- 8) entériner et appuyer le droit du peuple palestinien d'accéder aux services liés aux télécommunications et aux technologies de l'information, y compris le droit d'établir des réseaux de télécommunication sur tous les territoires palestiniens et le droit d'avoir accès au spectre des fréquences radioélectriques ainsi qu'à sa gestion; et prier instamment l'Union internationale des télécommunications de mettre en oeuvre les Résolutions et Recommandations internationales pertinentes de l'Union sur la Palestine.

Pour concrétiser ces priorités, toutes les parties prenantes, et notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales ou régionales, collaboreront en vue d'atteindre les objectifs suivants à l'horizon 2015:

Objectif 1: Accès et infrastructure

Mettre en place des infrastructures et moderniser les infrastructures existantes, assurer un accès universel et améliorer la qualité des services, sur le long terme, promouvoir le déploiement rapide des réseaux large bande dans les zones urbaines et les zones rurales de tous les pays arabes, renforcer la disponibilité et l'accessibilité économique des services TIC dans l'ensemble de la région des Etats arabes, améliorer les compétences de la main-d'oeuvre en vue de l'instauration d'économies fondées sur le large bande, promouvoir davantage l'utilisation des TIC pour répondre aux besoins particuliers de diverses couches de la société, y compris des personnes handicapées, créer des points d'échange Internet (IXP) dans tous les Etats arabes, accroître la connectivité entre ces Etats pour favoriser la réduction du coût de la connectivité internationale à l'Internet, renforcer la sécurité des télécommunications et de l'information, éviter l'utilisation des réseaux internationaux depuis l'extérieur de la région des Etats arabes pour connecter les Etats arabes et contribuer à diffuser des contenus numériques en arabe.

Objectif 2: Contenus numériques

Axer les efforts sur le renforcement des contenus numériques en arabe sur les sites internet, en lançant des programmes nationaux ou régionaux destinés à développer les contenus et à encourager l'innovation et les pépinières d'entreprises, afin d'encourager les travaux de recherche scientifique concernant le traitement de la langue arabe; faire baisser le prix de l'accès aux contenus numériques et formuler des stratégies visant à faire progresser la consommation de contenus numériques par les utilisateurs arabes, de façon à contribuer à réduire la fracture numérique et à atténuer les disparités dans le domaine des TIC dans la région des Etats arabes.

Objectif 3: Cybersécurité

Améliorer la coopération régionale en la renforçant dans le cadre de politiques générales, de stratégies et de législations communes ou analogues nécessaires afin de lutter efficacement contre les menaces représentées par les cyberattaques et la cybercriminalité, en vue d'harmoniser les politiques, les stratégies et les législations et d'établir un cadre juridique régional sur la cybersécurité et la cybercriminalité pour tous les Etats arabes. Déployer des efforts pour accroître les niveaux de protection contre les risques auxquels expose l'utilisation illégale des TIC, une attention particulière étant prêtée aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à l'utilisation sécurisée de l'Internet.

Objectif 4: Innovation

Intégrer l'innovation dans le secteur des TIC en tant que composante fondamentale des politiques publiques et élaborer des stratégies nationales conformes aux objectifs publics de développement, avec une volonté politique clairement exprimée; et formuler une stratégie régionale arabe pour l'innovation dans le secteur des TIC et en assurer la mise en oeuvre coordonnée. Cette initiative permettra aux pays arabes de collaborer efficacement et encouragera l'intégration régionale dans le domaine de la recherche et de l'innovation; les citoyens arabes se verront donner les moyens d'innover grâce à une nouvelle stratégie éducative, ce qui élargira la gamme des compétences nécessaires à l'innovation; assurer un financement approprié de l'innovation dans le secteur des TIC et faire en sorte que les produits de ce secteur soient compétitifs sur les marchés mondiaux.

Projets

A l'occasion du Sommet, plusieurs projets, d'un montant estimé à 46,6 milliards USD, ont été proposés par les parties prenantes en vue d'atteindre ces objectifs, y compris les projets pour la Palestine et les pays arabes les moins avancés. On trouvera des informations détaillées sur ces projets sur le lien suivant:

http://www.itu.int/ITU-D/connect/arabstates/projects_home.asp.

Il convient de noter que les propositions de projet continueront d'être acceptées après le Sommet.

Engagements pris au Sommet

Au cours du Sommet, les dirigeants de la région des Etats arabes se sont mis à l'écoute de toutes les parties prenantes concernées: secteur des télécommunications/TIC, banques de développement et institutions financières, organisations internationales et régionales, autres entreprises du secteur privé et société civile. L'objectif était de collaborer pour accélérer les efforts et mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les priorités et les objectifs fixés et pour contribuer à la réalisation des buts et cibles fixés par les dirigeants, conformément aux buts et cibles du SMSI et aux OMD.

On pourra tirer parti des Fonds arabes spéciaux existants pour financer des projets liés aux télécommunications et aux technologies de l'information. On trouvera des informations détaillées sur tous les engagements sur le lien suivant:

<http://www.itu.int/ITU-D/connect/arabstates/commitments-fr.asp>

Mécanisme de suivi

Les leaders présents à Doha ont relevé qu'il importait de suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet. A cet égard, un mécanisme de suivi sera mis en oeuvre par l'UIT, en collaboration avec la Ligue des Etats arabes et les parties prenantes concernées, l'objectif étant de mettre en évidence les lacunes et d'éviter les chevauchements d'activités, pour concrétiser les résultats du Sommet Connecter le monde arabe.

Annexe 1

Buts et objectifs

Priorités	Buts	Objectifs
A. Innovation	A.1 Considérer l'innovation comme une composante essentielle des politiques publiques et assurer la cohérence de ces politiques en exerçant sur cette composante un leadership fort au plus haut niveau politique. Formuler et adopter une démarche stratégique et structurée à grande échelle en faveur de l'innovation, qui tienne compte des bonnes pratiques actuelles et qui associe les diverses parties concernées, notamment les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises, les consommateurs et, en particulier, les utilisateurs des technologies TIC. Soutenir les processus décisionnels fondés sur des éléments avérés ainsi que la responsabilisation politique, évaluer les possibilités d'innovation au niveau national et effectuer des mesures comparatives au niveau régional dans les Etats arabes.	A.1.1 Intégrer l'innovation en matière de TIC dans les politiques publiques en tant que composante essentielle, en cohérence avec les programmes de développement nationaux, en apportant un soutien politique clairement exprimé et en exerçant un leadership fort au plus haut niveau politique. A.1.2 Veiller à ce que les responsables politiques de haut niveau s'engagent sur un programme d'innovation qui s'inscrive dans des stratégies de développement nationales et assurer la cohérence des politiques en définissant un cadre de gouvernance transsectoriel et transrégional qui établisse les rôles des différentes parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises, les consommateurs et les utilisateurs de technologies TIC. A.1.3 Encourager l'innovation dans le secteur public à tous les niveaux de gouvernance pour améliorer la mise en oeuvre des services publics, l'efficacité, la desserte et l'équité, et créer des externalités positives sur l'économie tout entière. A.1.4 Mettre au point des méthodes robustes d'évaluation des possibilités d'innovation au niveau des pays et soutenir les mesures comparatives effectuées au niveau régional dans le monde arabe. A.1.5 Promouvoir une culture de l'innovation à tous les niveaux, des consommateurs aux grandes entreprises. Consigner par écrit et faire connaître les bonnes pratiques qui pourraient servir de modèles en la matière.

Priorités	Buts	Objectifs
	A.2 Promouvoir les TIC comme des plates-formes générales en faveur de l'innovation et du partage des connaissances, en vue de l'édification des sociétés du savoir.	A.2.1 Créer les conditions politiques et réglementaires nécessaires au développement responsable des technologies et à leur convergence. A.2.2 Veiller à ce qu'il existe une infrastructure fiable du savoir susceptible de favoriser l'innovation, ainsi qu'un cadre réglementaire qui permette d'accéder librement aux réseaux et favorise la concurrence du marché. A.2.3 Lancer des initiatives nationales d'innovation dans le secteur des TIC, s'il y a lieu, avec l'aide de partenariats qui répondent aux besoins d'amélioration des prestations de service public (par exemple, administration, éducation, santé, transport, qualité de vie).
	A.3 Promouvoir un cadre de politique générale qui facilite le démarrage et l'expansion de nouvelles et de jeunes entreprises, vecteur essentiel d'innovation. Définir un programme de coopération entre les Etats, le secteur privé et les organisations arabes régionales, qui prévoit d'examiner des idées novatrices, de nouvelles approches et des mesures audacieuses pour tirer parti des forces combinées de la jeunesse, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, dans le but de lutter contre les forts taux de chômage - essentiellement des jeunes - dans la région.	A.3.1 Définir une démarche cohérente de politique nationale qui favorise la création et l'expansion de nouvelles et de jeunes entreprises, par le biais d'initiatives concrètes: financements de départ et subventions, pépinières d'entreprise, aide aux entreprises, réduction des formalités administratives, mesures incitatives d'ordre fiscal ou autre, mise en commun d'installations, politiques pour l'emploi susceptibles de faciliter les mutations structurelles réussies, etc. A.3.2 Mobiliser des fonds privés pour l'innovation, en encourageant les marchés financiers porteurs et en facilitant l'accès des nouvelles entreprises aux financements, en particulier pendant les premières étapes du processus d'innovation. A.3.3 Encourager les partenariats, la liberté des échanges commerciaux, la compétitivité et le dynamisme du secteur économique et une culture de la prise de risque mesurée et de la créativité. A.3.4 Assurer la prévisibilité nécessaire du contexte global à moyen et long terme afin d'encourager l'esprit d'entreprise en général et dans le secteur des TIC en particulier.

Priorités	Buts	Objectifs
	A.4 Définir et coordonner une démarche d'innovation dans le secteur des TIC au niveau régional dans le monde arabe pour permettre aux Etats arabes de coopérer de manière efficace en vue d'une intégration régionale reposant sur les meilleures pratiques en matière de stratégie de l'innovation.	A.4.1 Mettre en place un mécanisme efficient et efficace de coordination régionale et de suivi pour soutenir un programme d'innovation entre les Etats arabes et faciliter la mise en commun continue des meilleures pratiques et données d'expérience. A.4.2 Mettre en place, au niveau régional, un "Centre arabe pour le développement de l'innovation et du savoir". A.4.3 Créer un portail internet régional et développer des activités de renforcement des capacités axées sur l'innovation. A.4.4 Développer une coopération et des partenariats entre les Etats arabes et entre les pays développés et les pays en développement pour encourager l'innovation et la créativité ainsi que l'adoption de technologies présentant un bon rapport coût-efficacité.
B. Cybersécurité	B.1 Conclure des accords panarabes portant sur la cybersécurité et la cybercriminalité pour harmoniser les politiques, les stratégies et les législations.	B.1.1 Etablir des cadres juridiques nationaux harmonisés au niveau régional dans tous les Etats arabes d'ici 5 ans. B.1.2 Définir des stratégies nationales de cybersécurité, qui soient alignées sur les principes de coopération internationale, notamment la protection des infrastructures essentielles de l'information (CIIP), d'ici 5 ans.
	B.2 Améliorer et consolider la coopération régionale pour contrer efficacement la menace grandissante que constituent les cyberattaques et la cybercriminalité.	B.2.1 Mettre en place d'ici 3 ans, dans les Etats arabes qui n'ont pas de telles équipes, des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CSIRT)/équipes d'intervention rapide en cas d'urgence informatique (CERT). B.2.2 Définir une stratégie régionale pour faciliter la coordination des CERT/CSIRT régionaux sur la base de mécanismes existants (GCC-CERT, OCI-CERT).
	B.3 Reconnaître qu'il importe de protéger les usagers contre les risques que présente l'utilisation illicite des TIC, en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes.	B.3.1 Etablir un programme portant sur la cybersécurité pour renforcer les capacités et sensibiliser les personnes dans les différents groupes concernés (pouvoirs publics, milieu universitaire, secteur privé, établissements scolaires), d'ici 2 ans. B.3.2 Promouvoir une utilisation sans risque de l'internet en s'appuyant sur le programme et en établissant des liens entre les activités pédagogiques et les programmes de travail CERT/CSIRT.

Priorités	Buts	Objectifs
C. Accès & Infrastructures	C.1 Déploiement rapide de réseaux à large bande dans les pays arabes. C.2 Renforcement des compétences professionnelles dans l'optique des économies du large bande. C.3 Promouvoir davantage l'utilisation des TIC pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées et des femmes. C.4 Passer à la radiodiffusion numérique pour rendre possible les applications et services multimédias interactifs et de télévision mobile. C.5 Renforcer l'accessibilité économique des services TIC dans l'ensemble de la région des Etats arabes. C.6 Acheter les infrastructures, finaliser l'accès universel et améliorer la qualité de service sur le long terme.	• Améliorer les taux de pénétration des lignes de téléphonie fixe (pour 100 habitants): passer du niveau actuel de 9,7% (2011) à 9,74% en 2016. • Améliorer les taux de pénétration des abonnements à la téléphonie cellulaire mobile (pour 100 habitants): passer du niveau actuel de 96,7% (2011) à 116,14% en 2016. • Améliorer les taux de pénétration de l'ensemble des abonnements au large bande (par 100 habitants): a) Porter les abonnements au large bande – service fixe (câblé) du niveau actuel de 2,2% (2011) à 2,96% en 2016. b) Porter les abonnements (utilisateurs actifs) au large bande mobile de 13,3% à 21%. • Porter le nombre d'internautes (pour 100 habitants) du niveau actuel de 29,1% (2011) à 50% dans les pays en développement et à 15% dans les PMA d'ici à 2016. • Porter la largeur de bande Internet internationale (bits/utilisateur) de 11 310 bits/utilisateur en 2010 à 145 220 bits/utilisateur.
		• Définir une politique d'obligation de service universel dans tous les pays arabes d'ici à 2015 (contre 7 pays en 2011). • Réduire le prix du large bande: Faire passer les tarifs du large bande fixe en pourcentage du RNB (revenu national brut) par habitant de 52,6% en 2011 à 5% d'ici à 2015. • Faire passer la connectivité des ménages de 26,1% des ménages disposant d'un accès à l'internet à domicile en 2011 à 40% d'ici à 2015.

Priorités	Buts	Objectifs
D. Contenus numériques	D.1 Augmenter le pourcentage de contenus numériques en arabe sur les sites internet.	D.1.1 Passer des niveaux actuels de (0,2%-1,5%) à (1%-3%) d'ici 2015 et à (4%-5%) d'ici à 2020.
	D.2 Augmenter les taux de consultation des contenus numériques par les utilisateurs arabes.	D.2.1 Passer de quelque 2 gigaoctets par mois à 10 gigaoctets par mois d'ici à 2015 et à 50 gigaoctets par mois d'ici à 2020.
	D.3 Faire baisser le coût d'accès aux contenus numériques.	D.3.1 Passer de 60 USD (PPA) pour une connexion donnant droit à 1 gigaoctet par mois à environ 10 USD d'ici à 2015 et environ 2 USD d'ici à 2020.
